

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 27 janvier 2016

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La préfecture du Jura informe que la commune suivante a été reconnue en **état de catastrophe naturelle** par l'arrêté interministériel du 20 décembre 2016, publié au Journal Officiel du 27 janvier 2017.

Au titre des mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 18 juin 2016 :

➤ Choisey

Les administrés concernés par ces décisions disposent, s'ils ne l'ont pas déjà fait dès la survenance du sinistre, de **dix jours** à compter de la date de parution de l'arrêté au Journal Officiel, pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance, conformément à la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39